

qu'il lui faudra peut-être abandonner, & dont les exportations montoient annuellement à d'assez grosses sommes. On en pourroit donc présumer qu'une pareille perte seroit capable d'altérer l'harmonie qui règne entre ces deux Puissances, si la possession de *Gibraltar* & de *Minorque*, très-onéreuses à la Couronne Britannique, n'étoit seule suffisante pour la mettre en état de protéger son commerce au-delà du Détroit. Il y a déjà quelques années que l'Angleterre auroit pu faire l'acquisition de l'Isle de *Corse*, si elle eût pu y voir quelque avantage; mais elle lui couteroit trop, & en tems de guerre elle eût prêté plus de côtés aux attaques de l'ennemi dans la *Méditerranée*. C'est donc sous ce point de vûë que la chose aura été considérée, & sans doute décidée en des Conseils à *Londres*, lorsque les *Corfes* s'offrirent, de leur propre mouvement, à passer sous la domination Angloise; & les mêmes avis prévalent encore auprès du Ministère actuel de la Grande-Bretagne.

Le tems nous apprendra si l'Infant-Duc de Parme est destiné pour la *Corse* par les Couronnes d'Espagne & de France.

E S P A G N E.

L'apparence subsiste que le Roi n'admettra point de Nonce du St. Siège à *Madrid* avant la fin arrivée du différend qui subsiste entre la Cour de *Rome* & celle de *Parme*, au sujet du Bref contre l'Infant-Duc, quoique Sa Maj. n'ait pas encore nommé un Internonce du Collège des Evêques de son Royaume, pour exercer dans ce vuide les fonctions ordinaires de la Nonciature Pontificale. En attendant cette nomination, si